

de service religieux) à Pouilly-les-Nonnains, dont elles ressortissaient sous le dernier rapport. Saint-Léger n'avait plus de presbytère et son église tombait en ruine. Saint-Martin avait encore une église en assez bon état ; mais elle était fort petite. Après les formalités d'usage, on passa outre à la réunion, malgré les protestations de Saint-Léger et de Saint-Martin. Cette dernière commune invoquait vainement son ancienneté, son rang historique, ses grands hommes, etc. ; une ordonnance royale du 11 février 1824 la réunit, ainsi que Saint-Léger, à Pouilly-les-Nonnains, qui devint ainsi une des communes importantes du département de la Loire.

Champs. La commune de ce nom n'avait plus que 90 habitants, et était dépourvue depuis longtemps d'administration municipale ; ses revenus n'étaient que de 88 fr. **lie**, tandis que les dépenses s'élevaient à 93 fr. 50 c. Il y avait nécessité de réformer cet état de choses. On proposa de réunir la commune de Champs à celle de Mornand. La première protesta vainement contre ce projet. Elle demandait, au contraire, une partie de la commune de Savigneux ; mais on lui objectait qu'il n'y avait aucun motif pour démembrer une commune de près de 400 habitants, possédant une administration parfaitement organisée, et qui, dans le cas d'une modification, demanderait plutôt sa réunion à Montbrison. D'ailleurs l'église de Champs était très-petite ; il n'y avait ni presbytère ni cimetière. Champs fut réuni à Mornand par une ordonnance royale du 22 septembre 1824.

Landuzière-Ciseron. Avant la révolution, une des parcelles de la paroisse de Saint-Genest-l'Erm avait pris le nom de Landuzière-Ciseron, composé de celui de deux